Faut-il légaliser le cannabis?

Autor(en): **Rein, Frédéric / Saouli, Guillaume / Amaudruz, Céline**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Générations**

Band (Jahr): **- (2017)**

Heft 94

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-830429

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Faut-il légaliser le cannabis ?

Cette question revient régulièrement sur le devant de la scène politique. Cette année, une initiative populaire a été lancée, afin de dépénaliser cette substance.

« Une légalisation permettrait de financer des programmes sociaux et de santé »

GUILLAUME SAOULI, COPRÉSIDENT DU PARTI PIRATE SUISSE

Pourquoi êtes-vous en faveur d'une légalisation ?

C'est une forme de régulation nécessaire, et de loin pas un accès libre au cannabis. Les dernières études ont montré que près de 60 % de la population suisse en consomme régulièrement. Ce marché représenterait un volume annuel qui dépasserait 500 millions de francs, contre 250 millions de francs pour les vins vendus dans les magasins, par exemple.

Ne croyez-vous pas à la nocivité du cannabis ?

Au contraire. Même si les effets bénéfiques du cannabis sont reconnus dans le domaine thérapeutique, il pose autant de problèmes de santé que l'alcool ou le tabagisme. Il est donc important de pouvoir financer des programmes sociaux et de santé publique à partir des recettes liées à sa vente. Seule une légalisation peut permettre une approche différente, comme c'est déjà le cas avec l'alcool et la cigarette.

La prohibition n'est donc pas la solution ?

En Suisse, la prohibition n'a su ni endiguer la croissance de la consommation ni encadrer le marché. Le faire apparaître en plein jour, c'est poser des jalons clairs.

D'après vous, ne pas légaliser c'est ouvrir la porte au terrorisme et aux flux migratoires…

Oui, car, chaque année, plus de la moitié du chiffre d'affaires annuel des ventes quitte la Suisse. Cela permet d'alimenter directement des organisations criminelles et des mouvances terroristes impliquées dans les conflits en Afrique et au Moyen-Orient. Qui engendrent une péjoration des conditions de vie des populations locales, et leur imposent bien souvent des déplacements importants.

N'est-ce pas utopique de croire qu'une légalisation fera disparaître le marché noir ?

L'Etat doit mettre en place des règles et des impôts, comme pour l'alcool et le tabac, qui rendront, dans la majorité des cas, le marché noir inintéressant.

« En légalisant le cannabis, on relativiserait ses dangers »

CÉLINE AMAUDRUZ, CONSEILLÈRE NATIONALE UDC

Selon vous, légaliser enverrait un mauvais signal ?

Cette substance a des effets désastreux, surtout chez les jeunes qui, à la suite de sa consommation, décrochent à l'école ou durant leur formation. En la légalisant, on relativiserait ses dangers.

Mais ceux qui veulent s'en procurer en trouveront toujours, qu'elle soit légalisée ou non…

Une société sans drogue relève de l'utopie. Mais faut-il, pour autant, renoncer à son interdiction parce qu'on n'arrive pas à l'éradiquer totalement ? Si on pousse ce genre de raisonnement plus loin, on pourrait aussi se demander pourquoi ne pas légaliser le vol ! L'important, c'est avant tout la protection de la société.

Pourquoi l'alcool a droit à un autre traitement ?

Le potentiel addictif n'est pas le même. Le cannabis constitue, en plus, une porte ouverte vers d'autres drogues, plus dangereuses encore. En outre, les problèmes liés à l'alcool sont déjà largement suffisants.

Une légalisation créerait-elle des problèmes ?

J'en suis convaincue. Les expériences faites de par le monde sont loin d'être favorables.

Plusieurs Etats américains ont fait ce choix…

Peut-être ont-ils atteint une situation tellement désastreuse que la légalisation leur paraît l'ultime solution ? C'est une vision à court terme, qui obligera les politiciens à remettre l'ouvrage sur le métier en partant d'une situation encore plus dégradée.

La prohibition coûte cher au niveau de son application et enrichit les trafiquants ?

Oui, mais il faut garder en tête le but ultime : la protection de la population. Sauver quelqu'un de la toxicomanie s'avère très positif, y compris pour la société, qui n'aura pas un toxicomane potentiel à sa charge.

FRÉDÉRIC REIN

D-fox.ch, DR